



4A, chemin D'Amour, Canton de Low QC J0X 2C0
819-422-3528 www.lowquebec.ca

Le 5 mars 2019

OBJET : Extrait certifié conforme au registre des procès-verbaux ce 5^e jour du mois de mars 2019.

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Canton de Low, tenue le 4 mars 2019 à 19h01 en la salle du Conseil, sise au 4C, chemin d'Amour, Canton de Low et conformément au code municipal sont présents son honneur la mairesse, Carole Robert, mesdames les conseillères Joanne Mayer et Maureen Rice et messieurs les conseillers Luc Thivierge, Matthew Orlando et Ghyslain Robert formant quorum sous la présidence de madame la mairesse.

Absente : Madame la conseillère, Lucie Cousineau.

Monsieur Pierre Gagnon, Directeur général, aussi présent, agit à titre de greffier.

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR DIMINUER LA LIMITE DE VITESSE SUR LA ROUTE 105 SUR TROIS (3) TRONÇONS

CONSIDÉRANT QUE des citoyens du Canton de Low réclament que la limite de vitesse soit réduite sur trois tronçons de la route 105 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal se sent concerné par cette problématique ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est sensible aux demandes concernant la sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE ces mesures de sécurité n'ajouteront seulement que six (6) minutes de plus pour traverser la municipalité sur la route 105 ;

PROPOSÉ monsieur le conseiller, Ghyslain Robert,
APPUYÉ monsieur le conseiller, Luc Thivierge

ET RÉSOLU :

DE DEMANDER au Ministère des transports (MTQ) de diminuer la limite de vitesse permise sur trois tronçons de la route 105 comme suit :

Sur la route 105, au croisé du chemin du Lac-Bernard Nord, la vitesse est présentement 70 km/h jusqu' au chemin Brennan, nous voudrions que cette vitesse soit changée à 50 km/h.

Toujours sur la route 105, à partir du croisé du chemin de Martindale jusqu' au chemin Kealey la vitesse est présentement 70 km/h, nous voudrions changer la vitesse à 50 km/h.

Toujours sur la route 105, à partir de l'adresse du 904, route 105 jusqu' au croisé du chemin Burrough la vitesse est présentement 70 km/h, nous voudrions changer la vitesse à 50 km/h.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au Ministère des Transports du Québec, ainsi qu' au bureau du député de Gatineau.

QUE le Conseil autorise monsieur le directeur général, Pierre Gagnon à signer pour et en son nom tous les documents relatifs à cette demande de réduction de vitesse auprès du Ministère du transport.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	x			
Joanne Mayer	Siège # 1	x			
Maureen Rice	Siège # 2	x			
Lucie Cousineau	Siège # 3				x
Luc Thivierge	Siège # 4	x			
Matthew Orlando	Siège # 5	x			
Ghyslain Robert	Siège # 6	x			

Adoptée

Pierre Gagnon, Directeur général